

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 32 du 30 avril 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 12

#### **ARRÊTÉ ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD**

modifiant l'arrêté du 28 juin 2018 portant création et organisation d'instances relatives au système d'information et de communication de la défense.

Du 23 avril 2021

## ARRÊTÉ ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD modifiant l'arrêté du 28 juin 2018 portant création et organisation d'instances relatives au système d'information et de communication de la défense.

Du 23 avril 2021

NOR A R M S 2 1 0 1 0 5 0 A

---

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 28 juin 2018 portant création et organisation d'instances relatives au système d'information et de communication de la défense.](#)

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2018-532 du 28 juin 2018 fixant l'organisation du système d'information et de communication de la défense et portant création de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication, notamment son article 6 (JO n° 148 du 29 juin 2018, texte n° 13) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2021 portant création de l'agence du numérique de défense, notamment son article 4 (n.i. BO),

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Après le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 3 (« - assure la cohérence de la stratégie des systèmes d'information et de communication du ministère et de sa transformation numérique vis-à-vis de l'interministériel. ») de [l'arrêté du 28 juin 2018](#) susvisé, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - prépare la liste des projets numériques dont la conduite est susceptible d'être confiée à l'agence du numérique de défense et la transmet à son comité d'orientation et de pilotage. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*La ministre des armées,*

Florence PARLY.